

Scènes Croisées de Lozère, scène conventionnée d'intérêt national créée en 2000 sous statut associatif, développe sur l'ensemble du département de la Lozère un projet artistique et culturel original qui se caractérise notamment par une programmation allant à la rencontre des populations. Sans équipement central, les activités principales de la structure se déploient autour de la programmation de spectacles et résidences artistiques en itinérance (en partenariat avec des organisations associatives, municipales ou intercommunales locales), ainsi qu'un important engagement autour de la notion des arts en paysages particulièrement lors de son temps fort « Ouverture(s) » mais aussi tout au long de la saison. Sur ces deux axes principaux Scènes Croisées développe le projet global avec un fort volet d'action culturelle en direction des publics, et travaille à la présence des artistes sur le territoire.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, Scènes Croisées dispose d'un budget annuel moyen de 1 000 000 d'euros et compte actuellement 9 ETP.

Scènes Croisées de Lozère bénéficie du soutien de l'Etat – Drac Occitanie, du Conseil Départemental de la Lozère et de la Région Occitanie dans le cadre d'un projet artistique et culturel développé à partir des axes suivants :

MISSIONS

Dans un contexte de mutations sociétales, écologiques et économiques, à partir de l'histoire et du travail mené par Scènes Croisées ces dernières années, le-la directeur-riche aura pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un projet artistique, culturel et d'établissement conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation des scènes conventionnées d'intérêt national.

En particulier, il-elle sera invité-e à :

- Positionner la Scène conventionnée en tant qu'actrice de l'évolution de l'écosystème du spectacle vivant ;
- Affirmer le caractère pluridisciplinaire de la scène conventionnée dans tous les champs du spectacle vivant, et des arts en paysage, marqueurs importants de cet établissement ;
- Renforcer le maillage territorial et la présence de la scène conventionnée sur le territoire départemental, en développant les partenariats avec les acteurs du territoire et en consolidant son inscription dans les différents réseaux professionnels ;
- Diversifier et consolider l'accompagnement des artistes et des compagnies notamment par une permanence artistique sur les territoires et par la prise en compte des droits culturels et de la diversité des publics ;
- Accueillir de nouveaux publics, notamment les publics jeunes ;

DESCRIPTION DU POSTE

Professionnel-le confirmé-e de la direction d'une entreprise artistique et culturelle, le-la directeur-riche assure la direction d'un établissement culturel pluridisciplinaire de référence nationale.

- Il-elle élabore et met en œuvre un projet artistique culturel et d'établissement conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée en veillant à l'accompagnement des artistes dans leurs recherches et créations, ainsi qu'à la conception et la mise en œuvre de projets culturels en lien avec les dynamiques et les acteurs du territoire et en direction de tous les publics du département.
- Il-elle assure le rayonnement de l'établissement sur son territoire en proximité et sur l'ensemble du territoire national, ainsi que son inscription dans les réseaux régionaux et plus largement des lieux de création et de diffusion.
- Il-elle a également pour mission de promouvoir l'éducation artistique et culturelle et d'agir en faveur de la diversification sociale des publics et de l'accessibilité. Il-elle agit en faveur de l'égal accès des femmes et des hommes aux moyens de production et aux programmations, porte une attention aux enjeux de transition écologique dans la culture, à la notion des arts en paysage, et enfin, d'une manière générale, veille à la prise en compte des droits culturels pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.
- Responsable de la gestion de l'établissement, il-elle recrute et gère le personnel, conçoit et exécute le budget conformément au projet qui aura été validé et aux orientations du Conseil d'Administration dont il-elle est l'interlocuteur-riche. Il-elle est garant-e d'un dialogue régulier et de qualité avec l'ensemble des partenaires financeurs.
- Il-elle participera, avec le Département, à la recherche de nouveaux bureaux.

COMPÉTENCES REQUISES

- Expérience confirmée de la direction, la gestion, le management d'établissement de production et de diffusion d'envergure ;
- Expérience en matière de production et de diffusion des différents champs artistiques, s'appuyant sur une connaissance avérée des réseaux de création et de diffusion nationaux et internationaux ;
- Capacité d'innovation et de développement de projet dans le domaine de l'action culturelle, de l'éducation artistique et culturelle dans une logique de partenariat ;
- Capacité à développer des partenariats à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale ;
- Capacité à prendre en compte les droits culturels et les enjeux liés à la transition écologique ;
- Qualités relationnelles, sens du dialogue et de l'ouverture ;
- Capacité à animer, à manager et fédérer une équipe autour d'un projet ambitieux ;
- Permis B indispensable

CONDITIONS

Type de contrat : CDI, convention collective CCNEAC | Prise de poste : 1^{er} septembre 2024 au plus tard

Les candidatures, sous forme de lettre de motivation (3 pages maximum) proposant une vision et des axes d'orientation pour le projet de Scènes Croisées de Lozère Scène conventionnée d'intérêt national « art en territoire », accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, et des prétentions salariales, sont à adresser **au plus tard le jeudi 29 février minuit**

Par courriel et par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'attention de Madame la Présidente de Scènes Croisées de Lozère

Adresse postale : 13 boulevard Britexte 48003 Mende Cedex - Par courriel : recrutement@scenescroisees.fr.

Un accusé réception sera envoyé aux candidat-e-s.

Une note d'orientation présentant Scènes Croisées de Lozère, le contexte artistique et culturel de la région et tous les éléments utiles à l'élaboration d'un projet artistique, culturel et d'établissement, sera remise aux candidat-es présélectionné-es pour l'écriture de leur projet artistique et culturel. Après étude des projets, les candidat-e-s seront entendu-e-s par un jury composé de la gouvernance de l'association et des représentants des différents partenaires publics de Scènes Croisées.

Le jury se réunira le jeudi 16 mai 2024.